24 24 34° CONGRÈS FNEEQ-CSN

4 – 7 JUIN CHICOUTIMI

BILAN DU COMITÉ EXÉCUTIF MANDAT 2021-2024





Table des matières

A - I	NTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE	4
B - (CONJONCTURE POLITIQUE	4
C - (CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	4
D - (CONJONCTURE INTERNATIONALE	5
E - (CONJONCTURE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5
F – (CONJONCTURE EN ÉDUCATION	5
G - S	SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU 33 ^E CONGRÈS	6
1.	Représentations politiques de la FNEEQ	6
	1.1. Ministères	6
	1.2. COVID	6
	1.3. Enseignement à distance (EAD)	7
	1.4. Liberté académique	9
	1.5. PL96, loi 14, langue	9
	1.6. Planète en grève	10
	1.7. Élections provinciales d'octobre 2022	11
	1.8. Révision de la politique de financement des universités	11
	1.9. Projet de loi 23	12
	1.10. Recherche (chargé·es de cours, cégep)	12
	1.11. Maîtrise du français au collégial et cours « défis »	13
	1.12. Formation collégiale en Soins infirmiers	14
	1.13. Violences à caractère sexuel, harcèlement psychologique ou sexuel et protection des élèves	14
	1.14. Intelligence artificielle	15
	1.15. Mémoires et avis déposés	15
2.	REPRÉSENTATIONS DE LA FNEEQ À LA CSN	17
	2.1. Congrès de la CSN	17
	2.2. Conseil confédéral	17
	2.3. Bureau confédéral	17
	2.4. Comité confédéral des ressources humaines (CCRH)	17
	2.5. Comité de coordination générale des négociations (CCGN)	18



	2.6. Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)	4-7 JUIN CHICOUTIMI
	2.7. Groupe de travail en éducation	
	2.8. Autres implications (GT autochtones, comités, LEUCAN-CSN, université féministe CSN)	18
3.	Représentations de la FNEEQ auprès d'autres organismes	19
	3.1. Participations actives et leadership	19
	3.2. Affiliations et collaborations	22
4.	Secrétariat général et trésorerie	22
	4.1. Instances fédérales	22
	4.2. Portrait statistique des militant·es	24
	4.3. Le travail d'équipe	25
	4.4. L'état des finances	26
5.	Négociations coordonnées et regroupements	27
	5.1. Université	27
	5.2. Privé	27
	5.3. Cégep	29
6.	Communications et présence dans les médias	29
	6.1. La FNEEQ—CSN devient un « réflexe journaliste »	30
	6.2. Présence dans les médias sociaux	30
	6.3. Infolettre et Carnets	30
	6.4. Moderniser le logo	31
	6.5. Site Web FNEEQ-CSN	31
7.	Formation	31
8.	Syndicalisation et juridiction	32
9.	Suivi des recommandations du 33 ^e congrès	33
10.	Conclusions et perspectives	33





Avis au lectorat

Dans ce texte, nous utilisons une variété de stratégies de rédaction dans le but d'inclure les personnes non binaires tout en contribuant à la visibilité des femmes.





A - INTRODUCTION ET ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE

Le mandat 2021-2024 a encore une fois été bien rempli. Il a notamment été marqué par la sortie de la pandémie de COVID-19. On note aussi qu'il a été ponctué par une autre campagne électorale québécoise qui a vu la Coalition Avenir Québec reportée au pouvoir avec une écrasante majorité de sièges. Notons aussi que la FNEEQ a vécu la fin d'une ronde de négociations du secteur public ainsi que le cycle complet d'une deuxième ronde ne laissant aucune pause entre les deux exercices.

Dans les lignes qui suivent, nous présenterons les éléments que le comité exécutif juge les plus significatifs dans le cadre du travail de la Fédération. Nous invitons le lectorat à consulter les bilans des trois regroupements, des neuf comités fédéraux et des services afin d'avoir une image plus complète de toutes les activités accomplies par la Fédération au cours des trois dernières années.

B-CONJONCTURE POLITIQUE

Réélue triomphalement en octobre 2022, la CAQ a perdu beaucoup de plumes selon les sondages menés depuis quelques mois. Le gouvernement Legault navigue de façon brouillonne dans plusieurs dossiers, allant de ballon d'essai en ballon d'essai, comme en témoignent les tergiversations sur le troisième lien, le tramway de Québec et le financement des universités. Il n'en demeure pas moins que ce gouvernement est résolument néolibéral dans sa conception du rôle de l'État. Il baisse les impôts des riches. Il souhaite gérer les services publics comme des entreprises (en confiant la direction à des «top guns du privé») au mépris de la participation des travailleuses et des travailleurs de même que des usagères ers et de leurs besoins. Il considère que l'enseignement supérieur doit être au service de l'industrie et du marché du travail. Il a été rattrapé, dans le cadre des négociations du secteur public, par le mouvement de sympathie et de solidarité avec les travailleuses et les travailleurs. Il faudra par ailleurs se méfier au cours des prochains mois des pressions qui seront faites pour encadrer davantage le droit de grève en général et en éducation en particulier, car la grève générale illimitée de la FAE qui a duré 22 jours a laissé des traces.

Nous sommes toutefois encore loin des élections d'octobre 2026 et, d'ici là, le gouvernement pourrait disposer d'occasions de remonter dans l'estime de l'opinion publique.

C - CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La pénurie de main-d'œuvre et particulièrement la transformation des emplois induite par les changements technologiques sont des préoccupations socio-économiques majeures avec la poussée de l'inflation des dernières années. La première touche nos milieux de travail de façon plus marginale, mais la seconde nous frappe de plein fouet avec le développement de l'enseignement à distance et l'envahissement de l'intelligence artificielle. Notre profession est plus que jamais menacée. Les banques et les lobbys financiers ont promu des politiques restrictives (par ex. : croissance soutenue des taux d'intérêt) pour lutter contre l'inflation (provoquée, rappelons-le, par l'avidité de certaines entreprises, notamment dans le secteur alimentaire) au risque de provoquer une crise économique, laquelle exercera inévitablement une pression sur les finances publiques. En témoigne le dernier budget du Québec, avec





un déficit de 11 G\$. De plus, on doit s'attendre au retour de l'austérité, plusieurs postes budgétaires voyant leurs crédits gelés ou même réduits.

Le laisser-faire sur le plan environnemental est aussi une caractéristique des conjonctures politiques et économiques, comme si les phénomènes que nous provoquons comme humanité allaient se régler d'euxmêmes. Nous y reviendrons plus loin dans le cadre du bilan sommaire du mandat.

D-CONJONCTURE INTERNATIONALE

L'actualité internationale n'est guère plus réjouissante : les invasions en Ukraine et en Palestine nous le rappellent cruellement. Le spectre d'un retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis, d'une élection de Pierre Poilièvre au Canada de même que la prise du pouvoir par l'extrême droite en Italie ou en Argentine et sa montée en France n'ont rien de rassurant pour la solidarité entre les peuples et au sein des nations.

E - CONJONCTURE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au cours du dernier mandat, nous avons participé au Chantier de la réussite en enseignement supérieur, lequel accoucha du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES), dont les nombreux objectifs sont accompagnés d'incitatifs financiers pour les établissements. Plusieurs travaux en lien avec celui-ci s'achèveront dans les prochains mois : maîtrise de la langue, cours écueils, etc. Nous craignons une remise en question de la formation générale dans les cégeps et les impacts qu'elle pourrait avoir sur la formation citoyenne, sur la profession enseignante et sur nos conditions de travail. L'idée d'une formation à la carte et d'une baisse des standards pour augmenter artificiellement les taux de diplomation va de pair avec les préoccupations idéologiques du gouvernement pour asservir l'enseignement supérieur et la recherche aux besoins de l'industrie et du marché du travail.

En ce qui concerne les universités, il faut s'inquiéter sérieusement des visées de la politique de révision de financement des universités et de la marchandisation toujours croissante des étudiant·es internationaux. Alors que les besoins locaux sont en constante progression et que les iniquités entre les établissements s'accentuent, l'on craint que le gouvernement décide de ne pas investir de nouvelles sommes dans le réseau et de simplement détourner des fonds.

F – CONJONCTURE EN ÉDUCATION

En éducation, la création de l'Institut national d'excellence en éducation (INEE) et les pouvoirs spectaculaires que s'arroge le ministre de l'Éducation nous amènent encore plus vers une logique gestionnaire des problèmes d'éducation. Alors que les inégalités socio-économiques en éducation n'ont jamais été aussi mises en lumière, avec en plus la disparition du Conseil supérieur de l'éducation, qui pourra conseiller le gouvernement en conservant une vue d'ensemble sur les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur? La pandémie a eu un impact majeur sur la formation des élèves et a mis en lumière des problèmes structurels. Nos appels répétés à revoir le calendrier des évaluations pour limiter à deux, le nombre de bulletins n'a pas été entendu malgré son caractère consensuel. Toutefois,





notre demande de prolonger la période expérimentale de l'implantation du nouveau cours de culture et citoyenneté québécoises (CCQ) a été exaucée.

G - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU 33^E CONGRÈS

La plupart des recommandations du 33^e congrès ont été réalisées. Toutefois, la recommandation relative à l'organisation d'un grand Rendez-vous sur la profession enseignante n'a pu être réalisée en raison de la pandémie et de la tenue de deux rondes de négociation du secteur public successives. Nous jugeons néanmoins nécessaire de donner suite à cette résolution dans le cadre du prochain mandat.

1. Représentations politiques de la FNEEQ

1.1. Ministères

Au cours de ce mandat, la FNEEQ a poursuivi son travail de représentation politique auprès des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des cabinets ministériels ainsi que des porte-paroles en éducation et en enseignement supérieur des différents partis politiques. Alors que la pandémie a forcé les ministères à se rapprocher des partenaires des réseaux de tous les ordres d'enseignement (organisations patronales et syndicales, associations étudiantes, etc.), nous avons pu observer, au cours des trois dernières années, un mouvement inverse de repli.

Le tandem Jean-François Roberge (MEQ) et Danielle McCann (MES) a été remplacé par Bernard Drainville (MEQ) et Pascale Déry (MES). La CSN a régulièrement sollicité des rencontres avec chaque ministre auxquelles la FNEEQ a participé en compagnie de la FEESP et de la FP.

En outre, d'autres ministères ont été interpelés avec la collaboration de la CSN : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour le syndicat de l'ITAQ, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour le Syndicat national du personnel de francisation, ainsi que le ministère de la Culture et des Communications pour les écoles-ateliers.

1.2. COVID

Le début du mandat a coïncidé avec les derniers épisodes de la pandémie. À l'automne 2021, les établissements ont commencé leurs activités en présence et ont dû les poursuivre à distance à partir du mois de novembre en raison de l'arrivée d'un nouveau variant, particulièrement contagieux, et de la hausse marquée du nombre de cas. On se souviendra du débat sur la vaccination obligatoire pour les employé·es de l'État qui s'est tenu en septembre 2021, à la fin duquel le gouvernement caquiste a fini par reculer et maintenir le statu quo. Sur fond d'improvisation ministérielle, la rentrée de l'hiver 2022 a été chaotique : en contradiction avec les directives, certains collèges ont repoussé le début de la session jusqu'à la mi-février, tandis que, dans les universités, l'enseignement à distance s'est généralisé. Enfin, les restrictions sont disparues à l'automne 2022.





1.3. Enseignement à distance (EAD)

Au regroupement cégep, l'inquiétude quant au désir des directions de développer encore davantage l'enseignement à distance après sa très large utilisation au plus fort de la crise pandémique s'est manifestée dès le début du mandat 2021-2024.

Ainsi, en septembre 2021, le regroupement invitait ses syndicats à ne conclure jusqu'à nouvel ordre aucune nouvelle entente locale permettant l'EAD sous une forme ou une autre, notamment dans le contexte du remplacement des absences pour des raisons de COVID-19. Un mois plus tard, il les appelait à dénoncer dans les instances appropriées l'enseignement à distance mis en place sans consultation par les collèges et à procéder à une réflexion en profondeur avec leurs membres sur la volonté patronale de déploiement à plus grande échelle de nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement qui utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC), notamment l'enseignement à distance, en se basant sur la recommandation du Conseil fédéral de la FNEEQ-CSN adoptée en mai 2019 de même que sur le rapport du comité École et société *L'enseignement à distance : Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*. Il demandait en outre au comité exécutif de la Fédération de faire les interventions nécessaires auprès du MES afin que fût imposé, jusqu'à la fin du prochain cycle de négociation, un moratoire sur le développement de l'EAD dans le réseau collégial, sauf dans les cas où celui-ci visait exclusivement à répondre à des besoins liés à la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, un comité *interrondes* ayant pour mandat de mener une enquête au sein du réseau sur les enjeux organisationnels et structurels relatifs à la formation à distance (FAD) a été mis en place pour la durée de la convention collective 2020-2023. Dans le cadre de ses travaux, la partie syndicale (FNEEQ-CSN et FEC-CSQ) a notamment fait parvenir au personnel enseignant, par l'entremise des syndicats locaux, un questionnaire destiné à outiller le comité de négociation en prévision de ses discussions sur le sujet avec la partie patronale.

Pour ce qui est plus spécifiquement de la négociation 2023, plusieurs éléments liés à l'EAD figuraient dans la liste des problématiques adoptée par le regroupement en avril 2022. Bien évidemment, tant l'alliance formée par la FNEEQ et la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ) que le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ont formulé des revendications à ce sujet dans le cadre du processus de renouvellement des conventions. Celles de l'alliance FNEEQ-FEC avaient pour objectifs de circonscrire et de baliser l'offre d'enseignement à distance, d'en encadrer les spécificités sur le plan des conditions de travail ainsi que de reconnaître et de financer la charge supplémentaire qu'il engendre. L'entente de principe intervenue le 23 décembre 2023 a permis des gains significatifs à cet égard.

Pour le regroupement université, les enjeux relatifs au développement de l'enseignement à distance et à l'encadrement des conditions de travail demeurent fort importants. Au cours du présent mandat, le comité FAD du RU a poursuivi son travail d'analyse et de veille générale du développement de l'enseignement à distance dans le milieu universitaire au Québec. Dans le cadre de la négociation coordonnée, les déléguées du regroupement université ont renouvelé leur intérêt à maintenir de nombreuses revendications communes pour baliser les conditions de travail des cours à distance, notamment en ce qui concerne la taille des groupes (qui doit être limitée et adaptée à ce mode d'enseignement pour préserver la relation pédagogique et sans excéder les ratios existants pour les cours





en présentiel), les conditions de rémunération pour la création et pour la prestation d'un cours à distance, ainsi que les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, l'offre de cours à distance (qui doit être en complémentarité et non en remplacement des cours réguliers en présentiel).

Pour le regroupement privé, en août 2021, le ministère de l'Éducation annonce une rentrée scolaire en présence bien que les effets de la pandémie soient encore présents. Le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves dans les classes, il le demeure dans les aires communes et le transport scolaire. Les activités parascolaires peuvent reprendre au secondaire, le passeport vaccinal est nécessaire pour y participer. Dès la rentrée, dans certaines régions où la situation épidémiologique se détériore, le masque demeure obligatoire et les activités parascolaires sont restreintes.

Le ministère prévoit dans son document *Consignes applicables en milieu scolaire*, des modalités ou des circonstances où l'enseignement à distance peut être dispensé, par exemple si la condition médicale d'un élève risque de s'aggraver s'il est infecté par le virus, si un enseignant est infecté par le virus et qu'il est en mesure de donner ses cours en visioconférence, si un élève est infecté par le virus. Certains syndicats du regroupement doivent rappeler à leur direction que l'enseignement à distance n'est prévu que pour les absences des élèves liées à la Covid. Des directions tentent encore d'utiliser ce mode d'enseignement pour les absences liées à d'autres maladies et pour des absences lors des compétitions sportives. Les Consignes applicables en milieu scolaire précisent aussi qu'en cas d'absence d'un élève liée à la Covid, les enseignants doivent établir un contact par jour auprès de l'élève. Une série d'exemples est proposée : appel téléphonique ou en visioconférence, capsule vidéo, dépôt d'un travail sur la plateforme utilisée et enseignement comodal. Malgré ces directives, des directions obligent les enseignants à offrir l'enseignement comodal lors d'absences d'élèves liées à la Covid. Dans certains collèges, la direction a consulté le syndicat alors que d'autres se voient imposer ce mode d'enseignement. Les syndicats ont réagi puisque cette obligation brime l'autonomie professionnelle de l'enseignant prévue à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé.

À la suite de la croissance des cas en décembre 2021 en raison du variant Omicron, le MEQ annonce le report du retour en classe en présence au 14 janvier 2022. Au primaire, les enseignants doivent du 3 au 14 janvier assurer un contact journalier avec leurs élèves, tandis que les enseignants du secondaire devront donner des cours à distance.

Les mesures en éducation prévues par l'arrêté ministériel n'étant plus en vigueur à partir de mai 2022, l'enseignement à distance selon toute circonstance évoquée depuis le début de la pandémie prend fin à la rentrée 2022. Toutefois, des directions de certains collèges permettent qu'un enseignant absent pour des raisons liées à la Covid donne ses cours à partir de la maison puisque selon elles, ce n'est pas de l'enseignement à distance : les élèves étant en classe et l'enseignant étant à la maison, c'est plutôt du télétravail. Cette interprétation accommode certains enseignants qui n'ont pas à réduire leur banque de congés de maladie permettant d'éviter une perte de salaires si celle-ci est épuisée et une perte de revenus à la fin de l'année si les congés restant dans la banque sont monnayables. À la suite d'échanges avec le MEQ, il confirme que l'enseignement à distance n'est permis que dans le cadre d'un projet pilote. Pour les absences liées à la Covid, ce sont les dispositions des conventions collectives qui doivent s'appliquer, soit l'utilisation des congés de maladie.



1.4. Liberté académique

L'enjeu de la défense de la liberté académique a grandement occupé la première année du mandat. Alors même que le 33^e congrès fédéral était en cours, la commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire lançait son appel de mémoires. Le mémoire a été adopté par le bureau fédéral le 29 juin 2021. Ce mémoire a été défendu devant les membres de la commission présidée par Alexandre Cloutier deux mois plus tard par Christine Gauthier et Benoît Lacoursière. De plus, à la suite de la publication du rapport de la commission, la ministre Danielle McCann a rapidement présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 32 sur la liberté académique en milieu universitaire. La FNEEQ, représentée par Caroline Quesnel, Christine Gauthier et Benoît Lacoursière, y a alors défendu un mémoire le 5 mai 2022. Tant dans le cadre des travaux de la commission Cloutier que sur le projet de loi 32, la FNEEQ a défendu une position voulant notamment élargir la liberté académique à l'ordre collégial, d'en préciser le caractère supérieur aux autres obligations légales des enseignant es, tout en réclamant que la définition devant être utilisée est celle de l'UNESCO. Nous avons également présenté l'impact particulier des atteintes à la liberté académique pour les personnes à statut précaire.

En parallèle aux débats dans les universités, une annexe sur la liberté académique a été ajoutée à la convention collective 2020-2023 dans les cégeps. Le comité école et société a également déposé un rapport à ce sujet au conseil fédéral de décembre 2021.

1.5. PL96, loi 14, langue

Le projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, a été déposé à l'Assemblée nationale par Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, le 13 mai 2021. La FNEEQ a convoqué ses syndicats à un conseil fédéral extraordinaire le 3 septembre 2021. Les discussions ont été guidées par quatre principes : la défense et la protection des emplois, la défense et la promotion de la langue française au Québec, la dénonciation de la concurrence entre les établissements collégiaux et universitaires et la défense du développement cohérent du réseau des cégeps et des universités. Le conseil fédéral a adopté une recommandation qui critique le projet de loi et qui n'est pas favorable à l'extension des articles 72 et 73 de la Charte de la langue française au réseau des cégeps.

En fonction de cette position, la FNEEQ a rédigé un mémoire qu'elle a soumis à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Lors de l'étude détaillée, la Commission a adopté des amendements proposés par le ministre ainsi que le Parti libéral qui rendent obligatoires trois cours « de ou en » français (en sus de ceux de langue seconde) pour les francophones, les allophones et les ayants droit fréquentant les établissements anglophones.

La FNEEQ ainsi que les syndicats des regroupements cégep et privé ont résolu de s'opposer à ces dernières modifications. Une intervention politique d'une telle ampleur dans le contenu des programmes collégiaux ne devrait pas mener à une modification de ceux-ci sans la consultation des différents acteurs de notre milieu. Depuis, des discussions politiques portant sur l'implantation de la loi se sont déroulées régulièrement, un comité ad hoc sur la langue a été créé (avec des représentant·es des syndicats des





établissements anglophones publics et privés) et, finalement, une table parallèle de négociation a été formée à l'automne 2023.

Parallèlement aux débats politiques et aux travaux de la commission parlementaire, plusieurs syndicats ont été invités par leurs membres à réfléchir et à prendre position sur l'extension des articles 72 et 73 de la Charte de la langue française au niveau collégial. Un nombre considérable d'instances locales ont pris position en faveur de l'application de la loi 101 dans les cégeps. Un syndicat a transmis à la fédération un avis de motion demandant une reconsidération de la position de celle-ci dans ce dossier. Un conseil fédéral a été convoqué en septembre 2022, durant lequel la position de la FNEEQ a été modifiée en faveur de l'application des dispositions de la loi 101 dans les collèges. Un plan d'action pour la défense et la valorisation de la langue française a été adopté en décembre suivant.

Dans la foulée des recommandations adoptées lors du conseil fédéral de décembre 2022, un comité de travail *ad hoc* a été formé, sous la responsabilité de secrétariat général, afin d'organiser une vaste consultation des enseignantes et enseignants de littérature française et de français langue seconde. Un cahier de consultation a été produit et diffusé auprès des départements concernés par les syndicats affiliés. Le comité formé d'Anne-Louise Fonseca (comités de la convention collective des cégeps), Isabelle Pontbriand (comité école et société) et de Yannick Legault (comité *ad hoc* du regroupement cégep sur la Loi 14) a rencontré plusieurs départements et a produit une synthèse de la consultation. Une rencontre nationale des enseignant·es est aussi prévue à l'automne 2024. Le travail de ce comité est complémentaire aux travaux du regroupement cégep sur les cours défis, sur la maîtrise de la langue et sur les conséquences de l'application de la loi 14.

Ses travaux ont bénéficié du soutien de la CSN dans le cadre du financement des campagnes sectorielles.

1.6. Planète en grève

Au cours du dernier mandat, la FNEEQ a été un acteur important dans la mobilisation entourant les enjeux de la crise climatique. Un engagement qui a repris de l'ampleur à la suite du retour à une certaine normalité sanitaire en 2021. Cette période a été marquée par une prise de conscience renouvelée des enjeux environnementaux, notamment à travers les rapports alarmants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces études ont confirmé la gravité des changements climatiques et les conséquences désastreuses à prévoir en l'absence de mesures gouvernementales adéquates.

En réponse à cette urgence, la mobilisation s'est intensifiée au sein de la FNEEQ tout au long de 2022. Le Conseil fédéral de la FNEEQ a pris une position ferme, appuyant officiellement la mobilisation des syndicats pour le climat. Une décision qui a renforcé la mobilisation et la détermination de la fédération. Un point culminant de cette mobilisation a été atteint le 23 septembre 2022, date à laquelle une mobilisation importante a été organisée. Durant cette journée historique, plusieurs syndicats membres de la FNEEQ ont même pris des votes de grève climatique en assemblée, démontrant leur engagement résolu à lutter contre les changements climatiques. Cette action collective a servi à envoyer un message clair et puissant aux différents paliers des gouvernements canadien et québécois. La participation active





des syndicats affiliés à la FNEEQ durant cette journée de mobilisation a marqué un moment fort de l'engagement de la fédération en faveur de l'environnement.

La mobilisation pour l'environnement reste, à ce jour, un enjeu primordial pour les membres de la FNEEQ. Le message est clair : la lutte contre le changement climatique est et doit rester une priorité pour tous les membres, illustrant la volonté indéfectible de la FNEEQ de provoquer des changements concrets au niveau des politiques environnementales. La FNEEQ, par ses actions, montre qu'elle est prête à rester en première ligne de ce combat crucial pour la planète.

1.7. Élections provinciales d'octobre 2022

La FNEEQ a été plus réservée dans le cadre des élections québécoises d'octobre 2022. Notons que le comité école et société avait le mandat de présenter une analyse des programmes des partis politiques. Compte tenu de l'application restrictive des dispositions de la Loi électorale par le Directeur général des élections du Québec, il était « interdit » d'analyser les programmes au-delà d'une description de ceux-ci. D'autres organisations ont été intimées de retirer d'Internet des sites à ce sujet. D'autre part, certains syndicats ont aussi eu maille à partir avec le DGEQ quant à l'organisation de débats dans les établissements d'enseignement. C'est pourquoi le conseil fédéral qui a suivi nous a mandatés de contester ces formes d'application de la loi électorale.

1.8. Révision de la politique de financement des universités

C'est en mai 2023 que la ministre Déry lance son processus de consultation sur la révision de la Politique québécoise de financement des universités. Conjointement avec la FP et la FEESP, la FNEEQ participera à l'élaboration des positions défendues dans le mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) au ministère de l'Enseignement supérieur et qui sera déposé le 20 juin 2023. Trois questions orientent la consultation et celles-ci nous obligent à annoncer en mot d'introduction que « nous ne souscrivons pas aux énoncés du document de consultation qui assujettissent les universités aux enjeux de main-d'œuvre et de développement économique ». À la suite d'une réunion, les membres de la Table des partenaires universitaires (TPU) se coordonnent et s'engagent à défendre conjointement plusieurs principes dans leurs mémoires respectifs, dont le rehaussement significatif du financement des universités et la part croissante du financement inconditionnel.

Au cours de l'automne 2023, la ministre Déry procède à une « annonce-surprise » prévoyant une hausse importante des droits de scolarité pour les étudiants canadiens et internationaux. La FNEEQ, à l'instar des membres de la TPU, a dénoncé cette vision mercantile et a appelé la ministre à sortir de la logique de la marchandisation des étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du Québec, notamment en co-signant une lettre ouverte dans La Presse, le 30 novembre 2023. Nous avons aussi déploré l'improvisation de cette annonce, alors que l'ensemble des paramètres de la prochaine politique de financement n'ont pas été dévoilés.

Au moment de compléter ce bilan, la Politique québécoise de financement des universités n'a pas encore été présentée publiquement.



1.9. Projet de loi 23

Le ministre Bernard Drainville a déposé, au printemps 2023, le projet de loi no 23 « modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation ». Dans leur mémoire, la CSN et les fédérations de l'éducation (FNEEQ, FEESP) ont carrément recommandé le retrait de ce projet de loi. La liste des récriminations est longue : mainmise centralisatrice du ministre à l'égard des directions des centres de service, amputation de la moitié des fonctions du Conseil supérieur de l'éducation, attaque frontale contre la liberté académique universitaire, reculs à l'égard de l'autonomie professionnelle du corps enseignant quant au perfectionnement et, finalement, élargissement des permissions accordées à l'enseignement à distance pour les écoles primaires et secondaires. Le gouvernement a tout simplement fait fi des avertissements de la CSN et de nombreux autres partenaires de l'éducation. Le nouvel Institut national de l'excellence en éducation (INEE) devra faire l'objet d'une attention particulière au cours du prochain mandat.

1.10. Recherche (chargé-es de cours, cégep)

Un large travail de représentation a été mené par la Fédération au cours de ce mandat. Au niveau universitaire, la coordination du regroupement université a multiplié les actions pour faire connaître l'importance de la recherche menée par les personnes chargées de cours et pour soutenir nos revendications visant à permettre un accès à des subventions de recherche à ce personnel qualifié. Ainsi, parmi ces actions, relevons : l'organisation d'un Forum sur les enseignant es contractuel·les en novembre 2021, dont une table ronde pour discuter de la place des chargées de cours dans l'université du futur et de leur apport en recherche avec la présence du Scientifique en chef du Québec; la mise sur pied d'un comité intersyndical (FNEEQ, FREUQ, CPSU) pour faire un front commun des représentants syndicaux des chargé es de cours pour mener des représentations politiques auprès du gouvernement et du ministère de l'Enseignement supérieur; la réalisation d'une enquête nationale sur les activités de recherche des chargé·es de cours au Québec et la mise en valeur des résultats dans un court dépliant explicatif de nos revendications de créer un fonds de recherche dédié de 25 millions sur 5 ans; la mise en place d'un comité exploratoire pour analyser les potentialités et les conditions pouvant offrir aux personnes chargées de cours l'accès à des subventions aux trois fonds de recherche du Québec, notamment avec la participation des trois directrices générales des trois Fonds de recherche du Québec (FRQ, d'un vicerecteur à la recherche, d'un membre du ministère de l'Enseignement supérieur et des représentants syndicaux; et des demandes de rencontres politiques à trois ministres et lettres explicatives de nos démarches et de nos revendications.

La FNEEQ a également déposé, dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial, un mémoire adopté par le bureau fédéral en octobre 2023 qui recommande, notamment, la reconnaissance de l'expertise enseignante, un financement accru et diversifié pour les projets de recherche, ainsi qu'une meilleure intégration des CCTT au réseau collégial. Caroline Quesnel a participé à la journée d'étude organisée conjointement par les ministres Déry et Fitzgibbon. Nous avons également accentué notre collaboration avec l'Association pour la recherche au collégial (ARC).

En ce qui concerne les aspects législatifs, le dépôt du projet de loi 44 (*Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*) a soulevé plusieurs inquiétudes





et questionnements, notamment sur la pérennisation du transfert des responsabilités du domaine de la recherche du ministère de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Innovation, de l'Économie et de l'Énergie, ainsi que sur les risques liés à la fusion des trois fonds de recherche du Québec. La FNEEQ, en collaboration avec la FP et la FEESP, a contribué à la préparation de l'avis déposé par la CSN à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi.

Mentionnons enfin la participation de la FNEEQ au Forum « La science en français », organisé par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et qui s'est tenu les 26 et 27 avril 2023 à Montréal. Ce fut l'occasion pour la FNEEQ de s'exprimer sur ces enjeux et de faire connaître ses positions sur l'importance de promouvoir la recherche et la science en français.

1.11. Maîtrise du français au collégial et cours « défis »

Au début du mois de septembre 2021, le ministère de l'Enseignement supérieur dévoila son Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2016 (PARES). Celui-ci recommandait 19 mesures, l'une d'entre elles étant l'étude des « enjeux liés aux cours écueils [sic] de la formation générale [les premiers cours de français, langue et littérature ainsi que de philosophie] et à la maîtrise de la langue française en vue de déterminer des pistes de solution permettant d'y répondre ».

Afin de mettre en œuvre cette mesure, le MES créa deux groupes de travail, l'un sur la maîtrise de la langue française et l'autre sur les cours « écueils » (qui deviendront ensuite des cours « défis »).

Le premier groupe, composé de trois expertes, soit deux professeures d'université et une ancienne directrice des études du Cégep Beauce-Appalaches (donc aucun membre du personnel enseignant du réseau collégial, ce que la FNEEQ ne manqua pas de dénoncer au MES), remit son rapport à la ministre McCann à la fin janvier 2022, soit un mois après la date limite du 31 décembre 2021 indiquée dans le PARES. Cependant, il fallut attendre un peu plus d'un an pour qu'il fût rendu public. On y recommandait notamment que le fonctionnement de la langue soit explicitement enseigné au collégial; que l'écriture numérique devienne la pratique courante dans les cégeps; que le corps professoral, quelle que soit sa discipline, soit bien informé des visées et des compétences relatives à la maîtrise du français dans toutes ses dimensions et qu'il y ait enseignement systématique de la grammaire dans tous les cours de langue et littérature.

Dans une lettre datée du 10 mars 2023, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, invitait la FNEEQ à lui transmettre ses réflexions quant à ce rapport. En mai, cette dernière envoya donc à Mme Déry un avis dans lequel, tout en reconnaissant que certaines recommandations ciblaient bien des enjeux et besoins du réseau collégial, elle déplorait que l'ensemble du document produit par le comité d'expertes proposât des mesures fort éloignées de la mission des cégeps et des visées qui les animent.

En août 2023, le Journal de Montréal nous apprenait que, pour la rentrée scolaire, le MES avait retenu trois des 35 recommandations du rapport : la bonification de l'offre de perfectionnement linguistique au personnel enseignant du collégial, la révision des modalités d'application des cours de mise à niveau en français afin de mieux cibler les besoins de la population étudiante et l'intégration d'un plus grand nombre d'éléments relatifs à la maîtrise de la langue dans les plans de réussite.





Le deuxième groupe de travail fut quant à lui divisé en deux sous-comités, l'un devant se pencher sur le premier cours de français, langue et littérature, et l'autre, sur le premier cours de philosophie. Trois enseignantes et enseignants siégeaient à chacun d'entre eux et la collecte de données prévoyait une consultation des départements au moyen de questionnaires.

La FNEEQ ayant appris, lors d'une rencontre avec la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), que le MES avait demandé à cette dernière, mais pas à notre fédération, un avis sur les cours « défis », en mars 2023, elle écrivit au Ministère pour lui indiquer qu'elle lui enverrait également ses observations relativement à ce dossier. Elle fit parvenir à celui-ci son propre avis en juin, après avoir organisé des rencontres virtuelles avec des membres du personnel enseignant des disciplines concernées afin d'entendre leur son de cloche, les départements ayant jugé inadéquats les questionnaires transmis par les sous-comités.

Ce groupe de travail devait remettre son rapport à la ministre au plus tard le 30 juin 2023. Au moment où ces lignes étaient écrites, nous attendions toujours qu'il soit rendu public.

1.12. Formation collégiale en Soins infirmiers

Au cours du mandat qui vient de s'achever, la FNEEQ a poursuivi son engagement soutenu au sein de la Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) continuant de réclamer que le baccalauréat devienne la norme d'entrée dans la profession. Notre fédération a multiplié les interventions médiatiques pour faire valoir son point de vue et les occasions n'ont pas manqué en raison des taux d'échec très élevés aux examens de l'OIIQ de septembre 2022 et de mars 2023, de l'enquête effectuée à cet égard par le Commissaire à l'admission aux professions ainsi que de la nomination d'une personne pour accompagner l'Ordre dans le redressement de ses activités. En février 2024, il fut annoncé que ce dernier « mettait sur la glace » son projet de rendre le bac obligatoire afin de se concentrer sur la révision de son examen d'admission.

Par ailleurs, en octobre 2021, la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, Danielle McCann, annonça la révision (la « modernisation », selon le communiqué de presse) du programme collégial de Soins infirmiers. Toutefois, ce processus, retardé en raison de la demande de l'OIIQ de faire du diplôme universitaire de premier cycle l'unique façon d'obtenir le permis de pratique, ne se mit réellement en branle qu'au début de 2024, lorsque commença l'étape de l'analyse de profession.

Violences à caractère sexuel, harcèlement psychologique ou sexuel et protection des élèves

En novembre 2023, le ministre québécois du Travail, Jean Boulet, a présenté le projet de loi 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail. Le mois suivant, son collègue de l'Éducation, Bernard Drainville, déposa le projet de loi 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves. Ces textes législatifs prévoient notamment tous deux l'interdiction des clauses « d'amnistie » dans le contexte de leur champ d'application, une mesure réclamée depuis plusieurs années par les associations étudiantes en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel (VACS).





La modification de la clause « d'amnistie » de manière qu'elle ne s'applique pas aux cas de VACS faisait partie des demandes du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) au cours du processus de renouvellement des conventions collectives 2020-2023 du personnel enseignant des cégeps. Pour sa part, l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep, formée de la FNEEQ et de la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ), se montrait disposée à augmenter le nombre d'années durant lesquelles une infraction demeure au dossier d'une personne. Cependant, lorsque le CPNC déposa un cahier « priorisé », en octobre 2023, sa revendication relative à la clause d'amnistie n'y figurait pas, car, à ce moment, il ne faisait plus de doute que le gouvernement allait légiférer pour atteindre son objectif.

La FNEEQ a par ailleurs participé, à l'invitation du ministère de l'Enseignement supérieur, à des rencontres importantes concernant la prévention des VACS en enseignement supérieur, dont la *Journée de consultation des partenaires : Vers un nouveau plan d'action pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027*, qui s'est tenue en ligne le 25 mars 2022; ou encore le *Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*, qui s'est tenu à Trois-Rivières les 21 et 22 février 2024.

1.14. Intelligence artificielle

L'enjeu de l'intelligence artificielle en éducation a fait irruption à l'automne 2022 avec l'entrée en ligne de *chatGPT*. Forte d'un rapport étoffé du comité école et société (printemps 2023), plusieurs sorties médiatiques ont été effectuées, notamment autour de la journée de réflexion organisée par la ministre Déry en mai 2023. La FNEEQ a également déposé des avis, basés sur les travaux du comité école et société, dans le cadre des consultations du conseil supérieur de l'éducation et du conseil de l'Innovation.

Caroline Quesnel a participé à un panel de l'Internationale de l'Éducation à Mexico sur l'IA en octobre 2023 : très peu de syndicats ont déjà développé une réflexion et des positions à ce sujet. Lors du conseil confédéral de la CSN en mars dernier, elle a fait essentiellement la même présentation dans le cadre d'un panel auquel participait aussi l'Innovateur en chef, Luc Sirois. Il semble clair que la CSN doit accorder la priorité à cet enjeu.

Nous voyons se déployer à grande vitesse les systèmes d'intelligence artificielle et les craintes que nous avons quant à la fragmentation de la tâche, voire l'élimination de certaines composantes, sont sérieuses. Nous devrons poursuivre nos travaux de veille sur cet enjeu et mobiliser nos membres.

1.15. Mémoires et avis déposés

Les mémoires et avis déposés par la FNEEQ sont adoptés par le bureau fédéral lorsqu'il s'agit de consultation formelle organisée par les ministères ou l'Assemblée nationale.

Avis, mémoires ou commentaires déposés par la FNEEQ-CSN

 Mémoire de la FNEEQ-CSN transmis au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de sa consultation sur la recherche collégiale : pour une pleine reconnaissance de l'enseignantechercheuse et de l'enseignant-chercheur, 13 octobre 2023



- Avis de la FNEEQ-CSN transmis au ministère de l'Enseignement supérieur sur les cours dits "défis" au collégial, 19 juin 2023
- Avis de la FNEEQ-CSN transmis au Conseil de l'innovation ainsi qu'au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de leur consultation sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur: enjeux pédagogiques et éthiques, 13 juin 2023
- Consultation sur l'avenir de la langue française, 25 avril 2023
- Avis de la FNEEQ-CSN sur le rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial,
 10 mai 2022
- Mémoire de la FNEEQ-CSN en réponse au projet de loi no 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire, 5 mai 2022
- Mémoire de la FNEEQ-CSN transmis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de sa consultation sur la recherche. La recherche des personnes chargées de cours en milieu universitaire : une participation à reconnaître, 5 octobre 2021
- Projet de loi no 96 Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, 16 septembre 2021
- Mémoire de la FNEEQ-CSN sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, 30 juin 2021
- Mémoire de la FNEEQ-CSN sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes, 30 juin 2021

Mémoires, avis et commentaires déposés conjointement avec la CSN

- Avis de la CSN sur le projet de loi no 44 Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche, document déposé le 19 mars 2024
- Mémoire présenté par la CSN à la Commission de la culture et de l'éducation lors des consultations sur le projet de loi 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves, 30 janvier 2024
- Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la consultation sur la révision de la Politique québécoise de financement des universités, 21 juin 2023
- Mémoire sur le projet de loi 23 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, 31 mai 2023
- Avis sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19, 26 août 2021.



2. REPRÉSENTATIONS DE LA FNEEQ À LA CSN

La FNEEQ-CSN a particulièrement été active au sein de la confédération durant le dernier mandat.

2.1. Congrès de la CSN

Trois membres du comité exécutif de la FNEEQ ont participé, à titre de délégué·es officiel·les au dernier congrès de la CSN tenu en mai 2023. Il s'agissait de Christine Gauthier, Benoît Lacoursière et de Caroline Quesnel.

Plusieurs militant·es des syndicats affiliés ont participé au congrès et y ont soutenu des propositions et des amendements, notamment sur l'enjeu environnemental. Notons aussi les propositions de réflexions sur le FDP soumises par des syndicats du regroupement université. Ce congrès a aussi été l'occasion d'amender les Statuts et règlements de la centrale afin que les élections partielles au comité exécutif soient tenues en congrès plutôt qu'en conseil confédéral, une demande faite par la FNEEQ en 2021 à la suite du 33^e congrès.

2.2. Conseil confédéral

Le conseil confédéral est l'instance la plus importante de la CSN entre les réunions du congrès. Celui-ci se réunit environ quatre fois par année. Il adopte les positions de la CSN sur les grands enjeux d'actualité. La FNEEQ y est représentée par les cinq membres du comité exécutif, auxquels s'ajoutent trois (ou quatre) personnes membres du bureau fédéral. La délégation de la FNEEQ, malgré sa petite taille, s'est efforcée d'influencer les décisions du conseil confédéral dans le sens des mandats qui lui sont confiés par nos instances fédératives.

2.3. Bureau confédéral

Le bureau confédéral est l'organe « d'administration » de la CSN. Il se réunit au moins quatre fois par année en plus des réunions extraordinaires. C'est lui qui adopte notamment les campagnes confédérales et qui agit comme instance d'administration du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN. La FNEEQ y est généralement représentée par sa présidente. Le secrétaire général et trésorier a également agi à titre de substitut. La coordination de la fédération assiste également aux rencontres.

Caroline Quesnel a également pris part à la démarche du Lac-à-l'épaule des présidences des organisations (fédérations et conseils centraux) affiliées avec le comité exécutif de la CSN. Elle a été remplacée à l'occasion par Benoît Lacoursière.

2.4. Comité confédéral des ressources humaines (CCRH)

Le comité confédéral des ressources humaines regroupe les organisations de la CSN liées à la convention collective des personnes salariées du mouvement. Dans les trois dernières années, ses réunions ont encore été marquées par les échanges sur le renouvellement de la convention collective et sur la négociation d'une entente relative au télétravail. Caroline Quesnel, Léandre Lapointe et Benoît Lacoursière y ont participé.



2.5. Comité de coordination générale des négociations (CCGN)

Ce comité regroupe les fédérations de la CSN sur des questions de négociation locale des conventions collectives. Au cours de ce mandat, la mise sur pied d'une assurance collective CSN, financièrement plus accessible aux travailleuses et aux travailleurs, ainsi que les conditions relatives au télétravail et à la pandémie ont été abordées. Caroline Quesnel a participé aux réunions du CCGN en compagnie de la coordination de la fédération. Christine Gauthier a agi à titre de substitut.

2.6. Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP)

La pandémie de COVID-19 ayant fortement ralenti les pourparlers qui ont mené à la signature des conventions collectives 2020-2023, ceux-ci n'étaient toujours pas terminés au début du mandat 2021-2024 et la dernière réunion du CCSPP relative à ce cycle de négociation a eu lieu en octobre 2021. Cette instance a entamé les préparatifs du cycle suivant (qui a mené à la conclusion d'hypothèses d'entente de principe à la fin décembre 2023) environ un mois plus tard, si bien qu'il n'y a pas eu d'interruption de ses travaux. La présidence de la fédération de même que la vice-présidence chargée du regroupement cégep prennent la parole au nom de la délégation de la FNEEQ lors des réunions du comité de coordination et assistent également à des rencontres en format restreint. Participent à ces dernières, outre l'équipe du CCSPP, les responsables politiques des fédérations du secteur public de la CSN, et, occasionnellement, les porte-parole aux tables sectorielles.

2.7. Groupe de travail en éducation

Le groupe de travail en éducation est l'organe aviseur de la CSN sur les enjeux d'éducation. Ses réunions se sont tenues de façon régulière au cours du mandat, prévoyant en moyenne quatre rencontres par année. Le groupe de travail est aussi un lieu où les fédérations de la CSN présentes en éducation (FNEEQ, FP, FEESP) développent, avec certains conseils centraux et la confédération, des positions communes sur les enjeux qui préoccupent les fédérations. Caroline Quesnel, Christine Gauthier et Yves de Repentigny y ont participé de façon statutaire pour la FNEEQ. Un conseiller aux communications, Thierry Larivière, est associé aux travaux de ce groupe de travail et prépare les sorties médiatiques qui y sont associées en collaboration avec les personnes conseillères aux communications des trois fédérations. Mentionnons la belle réussite collective de la rentrée 2023.

2.8. Autres implications (GT autochtones, comités, LEUCAN-CSN, université féministe CSN)

Bien qu'elles n'agissent pas à titre de représentantes et représentants de la FNEEQ, plusieurs militantes et militants de la FNEEQ participent à d'autres comités de la CSN. Caroline Quesnel et Léandre Lapointe sont membres du comité paritaire de prévention contre la violence et le harcèlement au travail de la CSN. Caroline Quesnel est aussi membre du jury des Grands prix de la CNESST (catégorie éducation et prévention), et elle partage avec Christine Gauthier la responsabilité du comité CSN pour l'attribution des bourses Excelle Science et Chapeau, les filles! Caroline est aussi membre du comité CSN sur les avantages sociaux et la retraite. Catherine Ladouceur est membre au jury du prix Pierre-Vadeboncoeur.





Nous tenons également à souligner la participation des militantes et militants de la FNEEQ dans les comités confédéraux. Violaine Damphousse et Ghyslaine Lévesque ont respectivement siégé au comité de la condition féminine et au comité SST jusqu'en septembre 2023. Léandre Lapointe a succédé à Nicole Lefebvre au comité environnement en septembre 2023, Dominique Dubuc et Éric Kirouac (jusqu'en septembre 2023) au comité LGBT+. Benoît Lacoursière a été réélu membre du comité d'orientation par le conseil confédéral en septembre 2023. Il siège aussi au conseil d'administration d'Alliance Syndicats Tiers-monde depuis 2021 et représente la CSN au conseil d'administration de la caisse d'économie solidaire depuis l'automne 2023. Il a aussi fait partie d'un comité *ad hoc* formé afin de réviser la procédure électorale au comité exécutif de la CSN.

Léandre Lapointe participe au conseil d'administration du camp vol d'été LEUCAN·CSN.

Christine Gauthier est membre du groupe de travail sur les réalités autochtones qui a adopté un important plan d'action lors de l'instance confédérale de la CSN en mars 2023.

Christine Gauthier et Caroline Leblond ont participé à l'université féministe CSN qui s'est tenue en mars 2023.

Christine Gauthier et Benoît Lacoursière ont participé à l'université syndicale d'hiver tenue en janvier 2024.

Les membres du comité exécutif de la FNEEQ participent également, selon leurs responsabilités, aux rencontres de coordination thématiques organisées par la CSN sur différents enjeux (condition féminine, syndicalisation, santé et sécurité, Colloque Gérard-Picard, rencontres des trésorier-ères, rencontres des secrétaires généraux-ales, etc.).

3. Représentations de la FNEEQ auprès d'autres organismes

3.1. Participations actives et leadership

3.1.1. Coalition Main rouge

La FNEEQ a poursuivi son implication active au sein de la Coalition main rouge. Benoît Lacoursière siège au comité action et suivis de la coalition, lequel est responsable de la préparation et du suivi des décisions de l'assemblée générale à laquelle participe aussi Christine Gauthier. Après avoir constaté une baisse d'implication en raison de la COVID, la coalition est maintenant plus active en réponse aux orientations du gouvernement Legault. Une grande campagne a été lancée intitulée *La CAQ dérape* à l'automne 2023. Des manifestations ont été organisées en octobre 2023 et février 2024.

3.1.2. Table des partenaires universitaires

La Table des partenaires universitaires (TPU) s'est réunie de manière régulière tout au long du mandat, en prévoyant en moyenne de trois à quatre rencontres par année pour discuter d'enjeux communs à toute la communauté universitaire.





Caroline Quesnel, Christine Gauthier et Ghyslaine Lévesque ont participé à ces rencontres. Plusieurs actions conjointes ont pu être initiées, notamment une prise de position publique concernant les positions du gouvernement de la CAQ sur la hausse des droits de scolarité des étudiant·es canadien·nes et internationaux, ou encore concernant nos revendications pour la hausse du financement des universités. Les organisations syndicales et associations étudiantes ont également identifié une série de revendications communes à faire valoir dans les mémoires défendus pour le financement équitable et pérenne des universités.

3.1.3. Centre international de solidarité ouvrière

La FNEEQ a maintenu sa participation active au sein du Comité international de solidarité ouvrière (CISO). Christine Gauthier a été élue membre du conseil d'administration, en remplacement de Benoît Lacoursière, en septembre 2021, et a réélue à l'automne 2023. Depuis septembre 2023, elle aussi membre du comité ad hoc de révision des Statuts et règlements.

Le CISO a été invité à quelques reprises à venir discuter de ses travaux et de ses positions lors des conseils fédéraux, par exemple en mai 2022 pour parler de la situation en Palestine et de la campagne de BDS-Québec, ou encore en mai 2023 pour venir présenter des documents d'éducation sur la situation des travailleuses et des travailleurs de l'industrie du textile au Bangladesh.

3.1.4. Coalition of contingent academic labor (COCAL)

La FNEEQ a maintenu ses engagements envers la COCAL et est demeurée fortement mobilisée au sein du comité organisateur international. Ghyslaine Lévesque, déléguée à la coordination du regroupement université, a agi comme membre régulière du comité.

Une délégation a pu participer au XIV^e Congrès qui s'est tenu à Querétaro au Mexique en août 2022 pour exposer la situation des personnes enseignantes à statut précaire dans les universités et les impacts occasionnés. Christine Gauthier a notamment présenté une conférence intitulée : « Agir sur les précarités en enseignement universitaire au Québec ».

La FNEEQ est co-organisatrice de la XV^e COCAL qui se tiendra à Gatineau en août 2024 et a mis en place et coordonne un comité pour en assurer l'organisation.

3.1.5. Internationale de l'éducation

La FNEEQ a poursuivi sa participation aux activités et instances de l'Internationale de l'éducation. Benoît Lacoursière, Yves de Repentigny et Christine Gauthier ont notamment pris part au dernier congrès de l'IE qui s'est tenu en ligne en juillet 2023. Ce congrès *pro forma* a surtout servi à prolonger les mandats et les budgets d'une année en raison de la COVID.

Caroline Quesnel et Benoît Lacoursière ont participé à la 12^e Conférence de l'IE sur l'enseignement supérieur, postsecondaire et la recherche tenue en octobre 2023 à Mexico. Lors de cette conférence, la FNEEQ a été invitée à participer à un panel sur « le travail académique à l'ère numérique » et à présenter les travaux pilotés par le comité école et société sur l'intelligence artificielle ainsi que ses positions adoptées en mai 2023.





La FNEEQ poursuit ses travaux de coopération internationale dans le cadre d'alliances pilotées par l'IE, notamment dans le cadre du soutien à Haïti.

Le recours aux rencontres à distance a permis à la FNEEQ de participer à plusieurs échanges dans le cadre de l'IE ainsi qu'à des rencontres organisées par d'autres organisations affiliées à l'IE, notamment les syndicats français.

3.1.6. Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation

Au cours du mandat, après plusieurs années de représentation, la FNEEQ a pu obtenir un siège sur le Bureau du Comité syndical francophone sur l'éducation et la formation et y faire élire une personne lors de la 18^e Rencontre du CSFEF en octobre 2022, et ce, pour un mandat de deux ans.

Christine Gauthier et Benoît Lacoursière ont participé à la 18^e Rencontre qui s'est tenue en Tunisie en octobre 2022. Cette Rencontre, qui a regroupé une cinquantaine de délégué·es en provenance de la Francophonie, a notamment permis d'aborder les sujets suivants : les conditions d'exercice de l'activité syndicale, le numérique au travail, l'éducation des filles dans l'espace francophone, l'atteinte des objectifs de développement durable, l'adoption d'une déclaration « L'école vecteur de solidarité et de développement, si les pays s'en donnent les moyens ». Pour lire les Actes de la 18^e Rencontre du CSFEF : compte rendu.

Depuis octobre 2022, plusieurs réunions du Bureau se sont tenues, dont la grande majorité a été à distance. Une réunion de 3 jours s'est tenue en présence au Bénin en avril 2023, pour laquelle la FNEEQ a participé, notamment pour réviser les statuts et règlements, assurer la poursuite des mandats de solidarité octroyés à divers syndicats et préparer la 19^e Rencontre prévue en 2024 en Argentine.

3.1.7. Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Durant le mandat 2021-2024, Yves de Repentigny a participé, en compagnie de Caroline Leblond, déléguée à la coordination du regroupement privé, aux réunions de la Table, qui ont habituellement lieu trois fois par année scolaire. Mentionnons par ailleurs qu'Éric Kirouac, membre du comité fédéral diversité sexuelle et pluralité des genres, a assisté au colloque organisé par celle-ci en 2022.

3.1.8. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

La FNEEQ est invitée, deux fois par année, à venir présenter les enjeux majeurs de la FNEEQ et l'actualité marquante en enseignement supérieur dans le cadre des Assemblées du Conseil de l'ACPPU, qui regroupent de nombreux syndicats de professeur·es d'université à l'échelle du Canada. En alternance, Caroline Quesnel, Christine Gauthier et Benoît Lacoursière ont assuré les présentations et la représentation de la FNEEQ lors de ces instances. La liberté académique, les difficultés financières de l'Université Laurentienne, les positions des universitaires à l'égard des grands conflits internationaux ont marqué les débats lors des instances de cette organisation au cours du mandat. La FNEEQ assiste, quand elle le peut, aux rencontres du comité francophone et à celles du comité du personnel académique contractuel. Caroline Quesnel a été invitée à participer à un panel sur la mobilisation à l'automne 2023, elle a mis en valeur la négociation coordonnée des chargé·es de cours.





3.1.9. ICEA

L'engagement actif de la FNEEQ auprès de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) s'est poursuivi pendant le mandat 2021-2024, Yves de Repentigny ayant assisté à ses assemblées générales annuelles et siégé à son conseil d'administration. Benoît Lacoursière et lui ont, en outre, participé au forum *Construire l'avenir*: l'éducation des adultes au service du bien public et du bien commun, organisé par l'ICEA en juin 2023.

3.2. Affiliations et collaborations

Sans participer activement ou régulièrement, la FNEEQ est membre des organisations suivantes : Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC-Québec), Centre d'histoire et des archives du travail (CHAT), Ligue des droits et libertés, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), Table de concertation contre le racisme systémique (TCRS), Coalition sur la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC), Collectif Échec à la guerre, le réseau pour une éducation publique (PEN/REP) et campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS)¹ Québec . Durant le mandat, la FNEEQ a adhéré à la coalition Nourrir l'humanité durablement.

4. Secrétariat général et trésorerie

4.1. Instances fédérales

4.1.1. Le comité exécutif

Durant le dernier mandat, le comité exécutif de la FNEEQ a été composé de : Caroline Quesnel (Collège Jean-de-Brébeuf – collégial) à la présidence, Benoît Lacoursière (Collège de Maisonneuve) au secrétariat général et à la trésorerie, Léandre Lapointe (Collège Jean de la Mennais) à la vice-présidence du regroupement privé et Christine Gauthier (Université Laval) à la vice-présidence du regroupement université. La vice-présidence du regroupement cégep a été occupée par Yves de Repentigny (Cégep du Vieux Montréal).

La coordination de l'équipe de la FNEEQ (Isabelle Lanson et Yanick Charbonneau) a également participé activement aux délibérations du comité exécutif.

Au moment d'écrire ces lignes (avril 2024), le comité exécutif a tenu plus de 90 réunions dans l'actuel mandat.

4.1.2. Le comité de coordination

Durant le dernier mandat, en plus des membres du comité exécutif, le comité de coordination a été composé de Ghyslaine Lévesque (Université du Québec en Outaouais) à titre de déléguée à la

La FNEEQ a maintenu son engagement à BDS-Québec en s'impliquant dans les réunions régulières et les assemblées générales. Cependant, des difficultés internes ont mené à une certaine paralysie des activités au cours de l'année 2023-2024. Parmi les activités les plus marquantes, mentionnons la présentation de BDS-Québec lors du conseil fédéral de la FNEEQ de mai 2022, ainsi que la participation, en mai 2023, à la mobilisation visant à souligner les 75 ans de la NAKBA.





coordination du regroupement, de Julien Lapan (collège de L'Assomption) qui a occupé la fonction de délégué à la coordination du regroupement cégep et de Caroline Leblond (collège de Lévis) qui a assumé la responsabilité de déléguée à la coordination du regroupement privé.

La coordination de l'équipe de la FNEEQ a également participé activement aux délibérations du comité de coordination. Le conseiller aux communications (Martin Robert) est également présent aux réunions du COCO.

Au moment d'écrire ces lignes (avril 2024), le comité de coordination s'est réuni plus de 35 fois durant le mandat.

Les membres du comité de coordination ont poursuivi les efforts afin de trouver des manières efficaces de valoriser le rôle des déléguées et délégués à la coordination des regroupements. À la suite du dernier congrès, les délégué·es à la coordination peuvent maintenant assumer la responsabilité ou la coresponsabilité des comités fédéraux.

Malheureusement, les contraintes de temps et les responsabilités de l'exécutif ont souvent entraîné l'annulation des réunions de cette instance. De plus, les tâches du délégué à la coordination du regroupement cégep liées à la négociation sont très prenantes et rendent plus difficile une participation soutenue aux réunions du COCO.

Dans la dernière année du mandat, nous avons modifié l'horaire des réunions du comité de coordination et les sujets qui y sont abordés. Celui-ci se réunit moins souvent (environ une fois par mois), mais plus longtemps (une journée plutôt qu'une demie) et axe ses délibérations sur les enjeux de négociations, de communications et la préparation des autres instances fédérales.

4.1.3. Le bureau fédéral

Le bureau fédéral s'est réuni une vingtaine de fois durant le mandat. Il a pleinement joué son rôle dans la préparation des conseils fédéraux et du congrès fédéral. Il a également assumé ses responsabilités quant à l'adoption des avis et mémoires de la FNEEQ tout comme en matière de gestion administrative de la fédération. Au cours du mandat, il y a eu peu de changements dans la composition de cette instance. On note cependant des difficultés de participation pour les membres de régions plus éloignées.

4.1.4. Le conseil fédéral

Au cours du mandat, il y a eu cinq réunions ordinaires du conseil fédéral et deux rencontres extraordinaires.

Mise à part la première réunion extraordinaire (septembre 2021), toutes les réunions du conseil fédéral ont été tenues en présence.

Les rencontres du conseil fédéral ont permis l'adoption de plusieurs recommandations qui sont maintenant au cœur du discours de la FNEEQ, notamment sur l'intelligence artificielle, sur la promotion de la langue française, sur l'environnement, sur les étudiant·es en situation de handicap ou sur le *guide antiraciste*.



Plusieurs comités fédéraux ont pu organiser des présentations durant le conseil fédéral.

4.1.5. Le congrès fédéral

En raison de la pandémie, le 33^e congrès fédéral s'est déroulé à distance en mai et juin 2021.

Le 34^e congrès fédéral se déroulera en présence à Chicoutimi du 4 au 7 juin 2024.

4.2. Portrait statistique des militant·es

Le conseil fédéral des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2023 a mandaté la fédération afin de « compil[er] des statistiques quant à la participation des personnes issues des groupes historiquement marginalisés et discriminés dans ses instances et comités et que cette compilation soit ajoutée aux bilans devant être déposés au prochain congrès. »

Le sondage administré entre novembre 2023 et 2024 a malheureusement été affecté par certains biais de réponses, particulièrement sur les questions relatives au genre.

Selon les données partielles du sondage, la représentation des personnes issues de groupes racisés varie de 3,12 % (RP), 4,9 % (RC) à 17,65 % (RU) selon les regroupements. 0,5 % est autochtone.

La proportion de militant·es s'identifiant comme membre d'une communauté 2SLGBTQINBA+ est de 9,1 %. 1 % des répondant·es se considèrent en situation de handicap.

33,8 % des répondant es sont précaires (contractue les ou non permanent es).

Afin de compléter le sondage, nous avons donc compilé à partir de certaines informations disponibles la présence dans les instances. Les données doivent cependant être interprétées de façon prudente, notamment en raison du risque de mégenrer.

Composition actuelle des instances fédérales et des regroupements selon le genre				
Instances	Nombre hommes	Nombre femmes	Nombre non-binaires	
Comité exécutif	3	2	0	
Comité de coordination	4	4	0	
Bureau fédéral	12 (C7·U3·P2)	4 (C2·U2·P0)	0	
Conseil 2024 (délégations officielles seulement)	52	57	1	
Regroupement cégep (janvier 2024)				
Officiel·les	38	33	N/D	
Total délégué·es	45	48	N/D	
Regroupement privé (février 2024)	6	18	N/D	
Regroupement université (novembre 2023)	11	8	N/D	





Le comité exécutif est préoccupé par la sous-représentation des personnes issues des groupes historiquement discriminés et particulièrement par le caractère systémique de la sous-représentation des femmes, laquelle est aussi historique comme en témoigne le tableau suivant. Rappelons que plus de 55 % de notre membership est de genre féminin.

Composition du bureau fédéral selon le genre (selon les élections en congrès) entre 2006 et 2021							
	RC	RU	RP	BF	Exec ²	Del. coord	Total
Hommes	36 (69,2 %)	18 (64,3 %)	11 (91,6 %)	65 (70,6 %)	13 (46,2 %)	8 (44,4 %)	86 (62,3 %)
Femmes	16 (30,7 %)	10 (35,7 %)	1 (8,3 %)	27 (29,3 %)	15 (53,6 %)	10 (55,6 %)	52 (37,7 %)
Total	52	28	12	92	28	18	138

Le comité exécutif souhaite que des mesures concrètes soient mises en place au cours du prochain mandat afin de faciliter la pleine participation à toutes les instances décisionnelles de la fédération et de ses regroupements. C'est ce que vise la recommandation CE-2.

4.3. Le travail d'équipe

4.3.1. L'équipe de travail

À la FNEEQ, l'équipe de travail est composée des personnes conseillères syndicales, des employées de bureau, des membres du comité exécutif et des personnes déléguées à la coordination des regroupements. Ses responsabilités sont déterminées au chapitre 8 de la convention collective liant la CSN, ses organisations affiliées et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN.

Yanick Charbonneau et Isabelle Lanson ont coordonné le travail de l'équipe durant le mandat. Benoît Lacoursière est le responsable politique de l'équipe.

Composition de l'équipe

Dans les deux premières années du mandat, la composition de l'équipe a beaucoup varié, exigeant des adaptations aux charges de travail. Nous avons déjà exposé les changements survenus au comité exécutif et au comité de coordination. Il y a également eu plusieurs modifications chez les personnes salariées.

Durant le mandat, plusieurs postes temporaires de personnes conseillères syndicales et deux postes permanents d'employée de bureau ont été ajoutés afin de répondre aux besoins des syndicats et des salarié·es.

Les modifications apportées à la convention collective lors de la dernière ronde de négociation ont favorisé une plus grande stabilité dans la dernière année du mandat.

² Il s'agit des résultats cumulatifs des élections tenues en congrès. Durant la même période, 8 hommes différents et 7 femmes différentes ont siégé au comité exécutif de la Fédération.





Comités de l'équipe

Au cours du dernier mandat, l'équipe a poursuivi le travail en comités afin de répondre à des besoins définis par ses membres. La composition des comités de l'équipe est à l'image de l'équipe, des personnes conseillères, des employées de bureau et des personnes élues y participent.

Le comité sur le classement a principalement eu pour fonction de mettre à jour l'arborescence des dossiers informatiques de la FNEEQ. Son travail s'est poursuivi en cours de mandat avec la mise en place accélérée des outils d'Office 365 par la CSN (par exemple, Teams) dans le contexte de la pandémie.

Le comité sur la tâche révise les projets de tâche des personnes salariées en préparation des réunions d'équipe.

L'équipe a également mis sur pied un comité social afin de planifier et organiser les activités sociales.

Un comité a aussi été mis sur pied afin de réfléchir sur le déroulement et le contenu des réunions d'équipe afin que celles-ci puissent répondre de manière optimale aux besoins de ses membres.

Finalement, un comité a été formé afin de faire le suivi de la démarche d'identification et d'élimination des risques psychosociaux dans le cadre d'un accord paritaire entre le STTCSN et les organisations employeurs. Cette démarche se fait sous l'accompagnement de l'INSPQ.

4.3.2. Équipe élargie

Une particularité existe à la FNEEQ : un certain nombre de militant es sont libéré es à temps plein. Il s'agit des quatre représentant es de la FNEEQ aux comités nationaux prévus à la convention collective des cégeps et du comité de négociation et de mobilisation, lequel est actif lors des périodes de pourparlers.

Au cours du dernier mandat, Anne-Marie Bélanger (cycle 2019-2022), Frédéric Clermont (cycle 2022-2024), Josée Déziel (cycles 2019-2022 et 2022-2024), Philip Lagogiannis (cycles 2019-2022 et 2022-2024), Sébastien Manka (cycle 2019-2022), Nathalie Munger (cycle 2022-2024), Héloïse Moysan-Lapointe (cycle 2022-2024) et Luc Vandal (cycle 2019-2022) ont fait partie des comités de négociation et de mobilisation. Pour leur part, Caroline Frisco (à partir de novembre 2021), Marie-Pierre Gagné (jusqu'en juin 2021), Anne-Louise Gonçalves Fonseca (à partir de novembre 2021), Guillaume Granger (jusqu'en septembre 2021), Daniel Légaré (jusqu'en juin 2023), Véronique Lépine et Nathalie Pilon (à partir d'août 2023) ont siégé aux comités nationaux prévus à la convention collective des cégeps.

4.4. L'état des finances

Les finances de la FNEEQ se portent bien. Le surplus accumulé de la FNEEQ reste considérable et il n'y a plus de passif au régime de retraite des salarié·es qui plombe l'état des finances.

Après une baisse des dépenses en raison de la pandémie, celles-ci ont augmenté significativement dans les deux dernières années du mandat en raison des ajouts de postes et du rythme élevé des réunions du regroupement cégep et de son alliance de négociation. N'eût été une augmentation des revenus plus importante que budgétée, il y aurait eu un déficit. Notons aussi que la tenue à distance du congrès de 2021 a eu un impact à la baisse sur les dépenses de la Fédération.





Nous avons pu mesurer dans le mandat l'impact des améliorations apportées aux remboursements des dépenses des syndicats pour la participation aux instances. Avec l'inflation, ces postes budgétaires (y compris ceux des élu·es et salarié·es) ont augmenté considérablement.

Le comité exécutif estime qu'au cours du prochain mandat, des investissements devront être envisagés dans les grandes missions de la Fédération : les services aux syndicats, le soutien au militantisme (libérations des comités et du bureau fédéral) et pour la participation aux instances démocratiques (remboursements). La suspension temporaire de la règle interdisant la présentation d'un budget déficitaire au fond général devrait être envisagée.

5. Négociations coordonnées et regroupements

5.1. Université

Le regroupement université a tenu environ une vingtaine de rencontres régulières et quelques rencontres extraordinaires. Appuyé sur un solide plan d'action adopté à l'automne 2021, la coordination du regroupement a œuvré pendant trois ans pour donner suite aux différents mandats et aux principales orientations importantes pour le regroupement, tels que l'enseignement à distance, la recherche des personnes chargées de cours, le financement des universités, la santé psychologique des personnels à statut précaire, la liberté académique, l'appréciation et l'évaluation des enseignements, la gouvernance des universités et la collégialité, ou encore la participation à divers colloques ou conférences sur des thèmes qui touchent la place des personnes enseignantes contractuelles à l'université et leur reconnaissance.

La négociation coordonnée des syndicats de chargé-es de cours et tuteurs/tutrices a également occupé une place importante dans les actions et les réunions du présent mandat 2021-2024. Sur le plan des négociations, plusieurs syndicats du regroupement université se sont dotés de mandats de grève ou ont exercé la grève afin de pouvoir conclure des ententes de principe satisfaisantes. À ce sujet, les syndicats du RU se sont déplacés régulièrement sur les lieux des universités concernées pour tenir leur réunion et mener des actions, en appui à la mobilisation locale. Le Comité national de mobilisation de la négociation coordonnée (CNMNC), avec l'appui du FDP de la CSN, a permis de coordonner de nombreuses actions de visibilité et de mobilisation, parmi lesquelles une nouvelle bannière déroulante aux couleurs de la négociation coordonnée, une action nationale de visibilité sur tous les campus, ainsi que des outils visuels pour présenter les gains majeurs qui relèvent de la plateforme commune de négociation (qui a d'ailleurs été mise à jour au cours du mandat).

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le bilan du regroupement université en annexe du présent document.

5.2. Privé

Le projet d'instaurer une négociation coordonnée au sein du regroupement privé a mijoté pendant plusieurs années à la FNEEQ. La disparité entre certaines clauses des conventions collectives alors que tous les enseignantes et les enseignants font le même travail était certes le meilleur argument pour mettre sur pied ce projet. Comme la majorité des syndicats proviennent du secteur primaire et





secondaire et considérant le nombre important de syndicats, dont la convention collective venait à échéance en juin 2022 et juin 2023, le projet a pris forme d'abord dans ces syndicats. Étant donné l'intérêt des syndicats du collégial privé, une négociation coordonnée de ce secteur pourrait également voir le jour au cours du prochain mandat.

Après quelques présentations lors des rencontres du regroupement privé et après avoir rencontré les syndicats dont l'échéance de leur convention collective était en juin 2022, le projet a pris forme avec trois syndicats qui se sont rencontrés à la fin de l'année scolaire 2022 afin de convenir d'un protocole de négociation et d'une plateforme commune de négociation. Ainsi, lors de leur assemblée générale respective, les membres du Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Académie Kells, du Syndicat des enseignantes et enseignantes et des travailleurs de Villa Maria ont voté unanimement en faveur de l'adhésion à la négociation coordonnée. À la fin de l'année scolaire 2023, le Syndicat des professeur·es laïques du Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière et le Syndicat du personnel du Collège Mont St-Louis se sont joints à la première ronde de négociation coordonnée. Le Syndicat des employé.es de l'École Vanguard et le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Jean de la Mennais ont rejoint les rangs au cours de l'année scolaire 2023-2024. Au moment d'écrire ces lignes, leur cahier de demandes n'était pas encore déposé.

Tous les syndicats ont adhéré à la même plateforme dont les demandes sont les suivantes :

Date d'échéance en juin 2027;

- Amélioration des libérations syndicales;
- Bonification de la banque de congés de maladie, incluant des congés de nature personnelle et création de mesures pour contrer l'absentéisme;
- Obligation d'une entente entre le syndicat et l'employeur, soit une décision paritaire, pour l'implantation de changement technologique;
- Engagement de l'employeur à ne pas offrir de cours ou de programme en formation à distance à moins d'entente avec le syndicat;
- Reconnaissance et compensation de la gestion des plans d'intervention dans le but d'offrir un meilleur encadrement aux élèves, en particulier les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Diminution du nombre d'élèves par classe : un maximum de 34 élèves au premier cycle; 36, au deuxième cycle;
- Engagement de l'employeur à reconnaître l'autonomie professionnelle entourant les méthodes pédagogiques et les méthodes d'évaluation.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Collège Villa Maria est le premier à avoir obtenu une entente de principe votée à 94 % en assemblée générale en mai 2023, suivi de près par le Syndicat des





enseignantes et enseignants de l'Académie Kells qui a obtenu une entente de principe en juin 2023. Les négociations vont bon train au Collège Ste-Anne-la-Pocatière et au Collège Mont St-Louis. Seul le syndicat de Regina Assumpta éprouve des difficultés majeures qui ont entraîné une mobilisation massive menant à des jours de grève.

5.3. Cégep

Au début du mandat 2021-2024, le processus de renouvellement de la convention collective 2015-2020, perturbé de manière importante par la crise pandémique, n'était toujours pas terminé. Rappelons que, dans le cadre de celui-ci, il n'existait ni front commun ni alliance sectorielle. Les parties ont finalement conclu des ententes de principe aux tables centrale et sectorielle à la fin juin 2021. Cependant, certains éléments de l'entente sectorielle avaient été convenus verbalement et une mésentente quant à la façon de les interpréter en résulta. L'écriture des textes du contrat de travail (le « clause à clause ») s'avéra par conséquent difficile et nécessita même l'accompagnement d'une personne conciliatrice nommée à la demande du regroupement cégep. Ce n'est que le 1^{er} mars 2022 que la signature de la convention collective 2020-2023 de la FNEEQ eut lieu.

En raison de cette signature tardive et de la courte durée de la convention, durant quelque temps, deux comités de négociation et de mobilisation ont coexisté puisque celui du cycle suivant, élu en novembre 2021, était entré en fonction en janvier 2022 afin de commencer à préparer le dépôt des revendications syndicales devant s'effectuer à la fin du mois d'octobre suivant, conformément au Code du travail.

Lors de sa réunion d'avril 2022, le regroupement cégep adopta le bilan de la négociation 2019-2022, qui recommandait notamment l'établissement d'une alliance sectorielle avec la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ). Les démarches entreprises par la suite auprès de cette dernière furent fructueuses et, à la fin mai, le regroupement mandata ses représentantes et représentants pour signer le protocole de l'Alliance. Durant la même période, la CSN s'entendit avec la CSQ et la FTQ pour former un front commun en vue des pourparlers à la table centrale; l'APTS s'y ajouta en septembre 2022.

Le nouveau cycle de négociation commença officiellement à la fin octobre 2022, lorsque les organisations syndicales déposèrent leurs cahiers de demandes. Après une mobilisation historique ainsi que l'exercice de 11 jours de grève par le Front commun à l'automne 2023, les parties paraphèrent des ententes de principe à la fin du mois de décembre suivant. Il y eut consultation des assemblées générales sur cellesci de la mi-janvier à la fin de la troisième semaine de février 2024, au terme de laquelle leur adoption fut constatée. Au moment de la rédaction de ces lignes, on procédait au « clause à clause » et la convention 2023-2028 n'était pas signée.

Pour en savoir plus, veuillez lire le bilan du regroupement cégep en annexe.

6. Communications et présence dans les médias

En matière de communication au cours du mandat 2021-24, la FNEEQ—CSN a poursuivi – voire accéléré – le virage amorcé durant le précédent exercice, à plusieurs égards.





Toutes les actions mises de l'avant reposent sur un axe de communication principal : « La FNEEQ-CSN est l'organisation syndicale la plus représentative en enseignement supérieur. Elle est la plus crédible et la plus pertinente. Elle est incontournable dans tout ce qui touche l'éducation au Québec. » Les efforts communicationnels sont tous déployés afin de valoriser cet objectif. En voici deux exemples.

6.1. La FNEEQ-CSN devient un « réflexe journaliste »

La fédération a radicalement diminué la quantité de communiqués de presse produits tout en accroissant sa visibilité dans les grands médias du Québec. Pour y arriver, elle a consacré plus de temps à cibler et contacter directement les journalistes pour offrir des histoires originales, des bons coups et des témoignages terrain. Cette production de contenus médiatiques a, du même souffle, nourri nos réseaux sociaux, malgré les effets du blocage de Meta au Canada depuis septembre 2023.

L'entretien quasi quotidien d'un réseau de contacts dans les médias de masse (incluant les médias plus populaires) a permis de développer le réflexe journalistique « enseignement supérieur = FNEEQ—CSN ». Ce réflexe profite à la fédération (et ses regroupements) en matière de visibilité et d'impact, y compris pour nos membres, consommateurs de tous les médias québécois. Il n'est plus rare que les médias nous interpellent directement pour alimenter les reportages.

6.2. Présence dans les médias sociaux

En plus des Facebook et X, la FNEEQ-CSN a fait son entrée sur Instagram, espérant rajeunir le bassin d'internautes qui lisent ses prises de positions politiques. Aussi, elle a amélioré sa vigie des réseaux sociaux. Cependant, son élan a été freiné par l'abandon des achats de publicité sur ces mêmes réseaux, en complète solidarité avec les politiques suggérées par la CSN. Les algorithmes des GAFAM punissent, hélas, les publications non « sponsorisées ».

N'empêche, afin de maintenir vivants nos réseaux sociaux et de les rendre attrayants, une escouade d'éditeurs a été créée, publiant quasi quotidiennement des informations au style plus varié (textes, tuiles, photos, articles de presse...) La FNEEQ-CSN s'est également dotée d'équipement de vidéo légère afin de multiplier ses campagnes, tout en réduisant ses frais d'exploitation. Les productions vidéo servent non seulement à illustrer la vie syndicale et la réalité professionnelle des membres, mais représentent également une occasion de formation pour les élu·es et les membres qui doivent, en toute cohérence, parler davantage aux médias.

6.3. Infolettre et Carnets

Au cours du dernier mandat, la FNEEQ a régularisé la parution de ses outils de communication. Désormais, chaque premier lundi du mois, les membres abonnés reçoivent une infolettre relookée pour les appareils mobiles, plus facile à lire en raison des courts textes et des images qui les accompagnent. Quant aux Carnets, la maquette a été épurée et harmonisée pour créer une cohérence graphique. Ils demeurent publiés deux fois par année, à temps pour la tenue des conseils fédéraux.



6.4. Moderniser le logo

Afin de créer une identité visuelle forte et rajeunie, la fédération a coiffé son logo de trois bulles (verte / bleue / turquoise) entrelacées, rappelant le concept qui sous-tend les chaînons de la CSN et soulignant l'importance de ses trois regroupements. Ainsi, toutes les communications de la FNEEQ ont été harmonisées, incluant les signatures de courriel qui étaient très variées, il y a deux ans. Cette même identité visuelle est également plus présente lors des grandes instances comme les conseils fédéraux.

6.5. Site Web FNEEQ-CSN

La FNEEQ-CSN a modifié les couleurs du thème de son site Internet, en accord avec le logo retouché. Cependant, une refonte en profondeur du site datant des années 2000 serait à prévoir afin d'améliorer son ergonomie et sa rapidité.

7. Formation

La Fédération est déterminée à proposer à l'ensemble de ses militants des formations à la fois pertinentes et adaptées à la réalité des syndicats qu'elle représente. Consciente des défis auxquels ses membres sont confrontés, la FNEEQ s'efforce de les outiller au mieux pour qu'ils puissent agir efficacement dans leur milieu de travail.

Au début du mandat, le contexte post-pandémique a imposé des obstacles significatifs en termes d'organisation et de participation aux formations. La transition des formations en ligne vers des formats en présentiel a occasionné certaines difficultés, notamment par une baisse significative des inscriptions en 2021, où plusieurs sessions se sont déroulées avec le minimum de participants. Toutefois, cette période a été une occasion d'apprendre et d'ajuster nos méthodes pour mieux répondre aux besoins de nos membres. Heureusement, la situation s'est nettement améliorée au cours de l'année 2023-2024. Les formations offertes par la FNEEQ jouissent désormais d'une forte participation, témoignant de l'intérêt croissant et de la reconnaissance de leur valeur parmi les militants.

Les formations offertes par la FNEEQ couvrent un large éventail de sujets et sont structurées autour des axes suivants :

Formations aux activités syndicales :

- Négociation
- Agent de grief I
- Agent de griefs II
- Assurances collectives (CFARR)
- RREGOP (CFARR)
- Formation Représentation du personnel enseignant au Conseil d'administration

Formation à la santé et à la sécurité au travail :

- Santé psychologique et organisation du travail
- Prévention de la violence et du harcèlement au travail



- Ergonomie au travail
- Qualité de l'air

Formations spécifiques au regroupement cégep :

- Ressources 1
- Ressources 2- Tâche et projet de répartition des ressources
- Formation à la relève du regroupement cégep
- Conseil d'administration
- Nouveaux·elles délégué·es

Formation spécifique au regroupement université :

- Formation à la négociation et à la mobilisation de la négociation coordonnée

Formation spécifique au regroupement privé :

- Formation à la négociation et à la mobilisation de la négociation coordonnée

La FNEEQ poursuit ses efforts pour développer l'offre de formation afin de satisfaire les différents besoins de ses membres. Par exemple, des formations ont eu lieu à l'extérieur des grands centres, il y a élaboration d'une offre de formation en anglais et d'une offre de formation adaptée aux réalités distinctes des trois regroupements.

8. Syndicalisation et juridiction

Au cours du mandat, la FNEEQ a accueilli sept nouveaux syndicats. Tout d'abord, après avoir été longuement retardé par des embûches juridiques, le syndicat des professeurs de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (SPITAQ) a enfin pu joindre les rangs de la FNEEQ. Après la fin de la négociation du secteur public, deux nouvelles unités du personnel de francisation (Outaouais, Marie-Victorin) se sont ajoutées à celles de Bois-de-Boulogne et de Saint-Laurent. Désormais réunies, ces quatre unités forment maintenant le Syndicat national du personnel de francisation — CSN. Par ailleurs, les enseignantes et les enseignants de l'école de langue internationale ILSC de Montréal ont décidé de se syndiquer à l'été 2022 afin, notamment, d'obtenir un traitement équivalent à leurs collègues des autres écoles canadiennes situées à Vancouver et à Toronto. L'été suivant, ce sont les enseignantes et les enseignants de l'école-atelier du Centre de céramique Bonsecours, affilié au cégep du Vieux Montréal, qui se sont syndiqués. Pour leur part, les 3 000 étudiant·es salarié·es de l'Université Concordia ont décidé de se désaffilier de l'AFPC·FTQ pour devenir membres de la FNEEQ après une campagne de syndicalisation intensive, créative et efficace. Enfin, les enseignant·es du Collège Saint-Alexandre de Gatineau (établissement secondaire privé) ont fait le choix de s'affilier à notre fédération au mois de mars dernier, portant à 105 le nombre total de nos syndicats membres.

Du côté de la juridiction de notre fédération, on se rappellera qu'en 2018, le bureau confédéral de la CSN avait accordé à la FP une affiliation temporaire pour les professeurs d'université d'une durée de cinq ans afin de trancher le litige relatif à la syndicalisation du SPUQO. Le comité exécutif a préparé ce dossier au





cours du mandat en consultant le regroupement université et le bureau fédéral. À cet égard, la FNEEQ avait initié, dès 2022, des discussions avec la FP et la CSN pour arriver à une entente qui a consisté, finalement, à reconduire l'affiliation temporaire des professeurs d'université à la FP pour une période de dix ans.

9. Suivi des recommandations du 33° congrès

Le texte des recommandations adoptées lors du 33^e congrès est disponible sur le <u>site Internet</u> de la FNEEQ.

Numéro	Thème	Suivi		
S·2	Concurrence entre les cégeps francophones et anglophones	CF extras / septembre 2021 et 2022. En continu		
BF·1	Suites du mandat 2018·2021 priorités 2021·2024	Partiellement réalisée		
BF·2	Syndicalisation, vie syndicale et soutien aux petites unités	Réalisée		
BF⋅3	Environnement	Réalisée		

10. Conclusions et perspectives

Quant aux enjeux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le comité exécutif est d'avis que le point commun de ceux-ci est le caractère de plus en plus déshumanisant des politiques publiques. Cet état se manifeste des façons suivantes :

- Le recours massif aux technologies telles que l'enseignement à distance ou l'intelligence artificielle;
- La perte du sens humain engendré par la massification de l'enseignement sans l'ajout des ressources nécessaires et suffisantes ce qui entraîne une intensification du travail;
- Un développement incohérent des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- Des menaces sur la collégialité dans la gestion des établissements;
- Des remises en question de la formation générale et citoyenne;
- Des pressions accrues pour une approche basée sur la performance.

La recommandation CE-1 vise à prioriser nos interventions sur ce phénomène durant le prochain mandat.

